

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

NO: 200-06-000172-141

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)

DANIEL LEPAGE

Partie demanderesse

C/

**SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU
QUÉBEC**

(ci-après « SAAQ »)

Et

**ASSOCIATION DES INTERVENANTS EN
DÉPENDANCE DU QUÉBEC;**

(ci-après l' « AIDQ »)

Et

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT**

Et

**CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE
SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-
CENTRE-DU-QUÉBEC**

Et

**CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE
SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE - CENTRE
HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE**

Et

**CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE
SERVICES SOCIAUX DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-
MONTRÉAL**

Et

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS**

Et

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX DE L'ABITIBI TÉMISCAMINGUE**

Et

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD**

Et

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX DE LA GASPÉSIE**

Et

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Et

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX DE LAVAL**

Et

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX DE LANAUDIÈRE**

Et

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX DES LAURENTIDES**

Et

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST**

Et

**CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE
SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY-LAC-SAINT-
JEAN**

Et

**CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE
SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE**

(Ci-après les « CISSS/CIUSSS »)

Parties défenderesses

**DEMANDE D'INSCRIPTION POUR INSTRUCTION
ET JUGEMENT DE LA PARTIE DÉFENDERESSE SAAQ
(DÉCLARATION COMMUNE)**
Cour supérieure du Québec – division de Québec – matière civile
(art. 177 C.p.c.)

Cette demande d'inscription et la déclaration commune qui y est jointe sont complétées à l'initiative :

- de la partie défenderesse SAAQ;
 de l'ensemble des parties au dossier.

I – LES PARTIES ET LEURS AVOCATS	
Partie demanderesse	Avocats responsables
Nom : Daniel Lepage	Nom : Me Lahbib Chetaibi Me Denis Lemieux
Adresse :	Cabinet : Tremblay Bois Mignault Lemay Adresse : Iberville Un 1195, avenue Lavigerie, bur. 200 Québec (Québec) G1V 4N3
Téléphone :	Téléphone : 418-658-9966
Télécopieur :	Télécopieur : 418-658-9511
Courriel :	Courriel : lchetaibi@tremblaybois.ca dlemieux@tremblaybois.ca
	Nom : Me Stéphane Michaud
	Cabinet : Stéphane Michaud Avocat
	Adresse : 1796 rue des Cygnes, Unité 9 Chicoutimi (Québec) G7H 0J5
	Téléphone : 418-590-3455
	Télécopieur : 418-973-0804
	Courriel : sm@stephanemichaudavocat.com
Partie défenderesse	Avocats responsables
Nom : Société de l'assurance automobile du Québec	Nom : Me André Buteau Me Sheila York
Adresse : 333, boulevard Jean-Lesage Case postale 19600 Québec (Québec) G1K 8J6	Cabinet : Dussault Mayrand Avocats Adresse : 333, boul. Jean-Lesage, N-6-1 Québec, Québec G1K 8J6
Téléphone :	Téléphone : 418-528-4333
Télécopieur :	Télécopieur : 418-528-0966
Courriel :	Courriel : andre.buteau@saaq.gouv.qc.ca sheila.york@saaq.gouv.qc.ca
Autres parties défenderesses	Avocats responsables
Nom : Association des intervenants en dépendance du Québec	Nom : Me Pierre Larrivée Me Marie-Christine Côté
	Cabinet : Joli-Cœur Lacasse s.e.n.c.r.l.

Adresse : 1001, boulevard de Maisonneuve O
Suite 42
Montréal (Québec) H3A 3C8

Téléphone :

Télécopieur :

Nom : Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-St-Laurent

Adresse : 355, boulevard Saint-Germain Ouest
Rimouski (Québec) G5L 3N2

Nom : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre du Québec

Adresse : 858, terrasse Turcotte
Trois-Rivières (Québec) G9A 5C5

Nom : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux l'Estrle - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

Adresse : 300, rue King Est
Sherbrooke (Québec) J1G 1B1

Nom : Centre intégré de santé et de services sociaux du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal

Adresse : 950, Louvain Est
Montréal (Québec) H2M 2E8

Nom : Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

Adresse : 80, avenue Gatineau
Gatineau (Québec) G5C 1P5

Nom : Centre Intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

Adresse : 1134, Grande-Allée Ouest,
Bureau 600
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418-681-7007

Télécopieur : 418-681-7100

pierre.larrivee@jolicoeurlacasse.com

marie-

christine.cote@jolicoeurlacasse.com

Adresse : 1, 9 ^e Rue
Rouyn-Noranda (Québec) G8P 1N5
Nom : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
Adresse : 835, boulevard Jolliet
Baie-Comeau (Québec) G5C 1P5
Nom : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie
Adresse : 215, boulevard de York Ouest
Gaspé (Québec) G4X 2W2
Nom : Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
Adresse : 363, route Cameron
Sainte-Marie (Québec) G6E 3E2
Nom : Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval
Adresse : 1755, boulevard René-Laennec
Laval (Québec) H7M 3L9
Nom : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Adresse : 260, rue Lavaltrie Sud
Joliette (Québec) G7H 7K9
Nom : Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
Adresse : 290, rue De Montigny
Saint-Jérôme (Québec) JTZ 5T3
Nom : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

Adresse : 200, boulevard Brisebois
Châteauguay (Québec) J6K 4W8
Nom : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Adresse : 930, rue Jacques-Cartier Est
Saguenay (Québec) G7H 7K9
Nom : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
Adresse : 2915, avenue du Bourg-Royal
Québec (Québec) G1C 3S2

II – LE LITIGE

Nature du litige : Action collective (dommages intérêts)

Montant :

Demande reconventionnelle : oui non

Nature :

Montant :

Demande(s) en garantie : oui non

Intervention(s) : oui non

Questions en litige :

Questions déterminées par le jugement du 22 avril 2015 autorisant l'action collective :

- 1- La SAAQ a-t-elle agi fautivement en adoptant son système d'évaluation ?
- 2- L'AIDQ et les CRD ont-ils agi fautivement en appliquant le système d'évaluation de la SAAQ ?
- 3- La SAAQ a-t-elle agi fautivement en refusant de délivrer les permis de conduire demandés par les membres du groupe sur la base des recommandations non favorables des évaluateurs des CRD ?
- 4- La SAAQ a-t-elle contrevenu à l'article 2, aux paragraphes 1 et 3 de l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative* ?
- 5- Dans l'affirmative à l'une ou l'autre des questions ci-devant mentionnées, les membres du groupe ont-ils droit de réclamer des dommages compensatoires et moraux aux intimés ?

Questions incidentes :

Questions soulevées par la partie demanderesse :

- 1- L'admissibilité en preuve des pièces portant sur le processus judiciaire criminel ayant suivi l'arrestation de monsieur Daniel Lepage pour alcool au volant en 2011 et les documents portant sur l'antidémarrreur, utilisé par monsieur Lepage entre la date de son arrestation et la date de réobtention de son permis, soient les pièces : DS-1, DS-3, DS-4, DS-5, DS-6, DS-7, DS-8, DS-15, DS-16, DS-17.1; DS-17.2; DS-17.3, DS-17.4, DS-17.5, DS-17.6, DS-17.7 et DS-17.8.
- 2- L'admissibilité en preuve du rapport d'expertise de monsieur Jacques Tremblay, daté du 2 septembre 2017 dont le mandat est formulé comme étant « Avis concernant la consommation d'alcool alléguée par monsieur Daniel Lepage le jour de son arrestation (22 juillet 2011) ainsi que sa consommation alléguée pour la période contemporaine à l'évaluation sommaire (2013-2014) », soient les pièces : P-28.1, P-28.2, P-28.3 et P-28.4.
- 3- L'admissibilité en preuve du témoignage de Mariano Guimond (ex-voisin de M. Lepage), Aline Bouillon (ex-conjointe de M. Lepage), Vanessa Beaulieu, Sébastien Caron (tous deux les policiers ayant arrêté M. Lepage), Max Rancourt (représentant de la compagnie de l'antidémarrreur), Raymond Francoeur (l'ex-employeur de M. Lepage) et Jacques Tremblay (expert de la défense devant témoigner sur la consommation d'alcool de M. Lepage).

Questions soulevées par la partie défenderesse SAAQ :

- 1- Étendue de la compétence de la Cour supérieure dans la présente affaire eu égard à la compétence exclusive du Tribunal administratif du Québec.
- 2- L'admissibilité en preuve des rapports d'expertise de Messieurs Jacques Plante, Bastien Quirion et Élie Rizkallah eu égard à la compétence de la Cour supérieure.

Subsidiairement à la question relative à la compétence de la Cour supérieure :

- 3- Délai raisonnable pour contester le bien-fondé de l'ancien et du nouveau protocole d'évaluation sommaire, mis en place respectivement en 2001 et 2012, sur la base desquels des milliers de décisions ont été prises par la SAAQ en application du *Code de la sécurité routière*.
- 4- Les protocoles d'évaluation attaqués respectent-ils les dispositions habilitantes et présentent-ils un lien rationnel avec l'objectif poursuivi par le législateur dans le *Code de la Sécurité routière* ?
- 5- Immunité de la SAAQ.
- 6- Description du groupe.
- 7- Justesse du résultat obtenu par Daniel Lepage dans son évaluation sommaire eu égard à ce qui est conforme à la réalité.
- 8- Lien de causalité entre les prétendues fautes commises par les défenderesses et les prétendus dommages subis par le demandeur.
- 9- Nature et bien-fondé des dommages subis par le demandeur.

Questions soulevées par les parties défenderesses AIDQ et CISSS/CIUSSS :

Les parties défenderesses AIDQ et CISSS/CIUSSS souscrivent aux questions 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8 et 9 soulevées par la partie défenderesse la SAAQ et ajoutent les questions suivantes :

- 1- Existe-t-il un lien de droit suffisant entre les parties défenderesses AIDQ et CISSS/CIUSSS et le demandeur et les autres membres du groupe dans le cadre d'un recours collectif visant l'octroi de dommages-intérêts découlant de décisions individualisées prises à leur égard par la SAAQ ?
- 2- Le demandeur et les autres membres du groupe, par le biais d'un recours collectif visant l'octroi de dommages-intérêts découlant de décisions individualisées prises à leur égard par la SAAQ, peuvent-ils contester l'application des protocoles d'évaluation par l'AIDQ et les CISSS/CIUSSS ?

3- Subsidairement, existe-t-il une solidarité entre les défenderesses ?

Liste des faits admis par les parties :

Liste des faits admis proposée par la SAAQ

- 1- Devant le Tribunal administratif du Québec, le demandeur n'a pas contesté la conception du protocole d'évaluation sommaire en se fondant sur quelque preuve scientifique que ce soit.
- 2- Le demandeur a renoncé à débattre devant le Tribunal administratif du Québec du caractère discriminatoire du facteur A.
- 3- Le demandeur a, devant le Tribunal administratif du Québec, uniquement contesté l'application de la question 12 de l'entrevue structurée (facteur J) ainsi que le fait que l'évaluation tient compte du taux d'alcoolémie à l'arrestation (facteur K).
- 4- Le demandeur, Daniel Lepage, a admis le 18 décembre 2012, lors de son plaidoyer de culpabilité devant la Cour du Québec, chambre criminelle, avoir soufflé 180mg/100ml et 169mg/100ml le soir de son arrestation, le 22 juillet 2012.
- 5- Le demandeur, Daniel Lepage, a introduit sa demande d'autorisation d'exercer un recours collectif en janvier 2014, et ce, avant même d'avoir été entendu par le Tribunal administratif du Québec (3 juillet 2014) et d'avoir obtenu un jugement favorable de ce tribunal (17 octobre 2014).

Liste des points à trancher par expertise :

Selon la partie demanderesse :

- 1- La conception et l'application du protocole d'évaluation.

Selon la partie défenderesse – SAAQ :

- 2- La consommation d'alcool alléguée de Daniel Lepage le jour de son arrestation et celle alléguée pour la période contemporaine à son évaluation sommaire.

III – LES PIÈCES ET ÉLÉMENTS DE PREUVE

La partie demanderesse (cocher seulement les cases visant les documents qui seront produits)

- confirme** qu'elle a produit – avec cette déclaration commune – un inventaire complet et à jour des pièces communiquées par elle (248 al. 1 C.p.c.);
- confirme** qu'elle a produit au dossier les déclarations écrites (selon 292 C.p.c.) des personnes suivantes
- | | |
|---------------|---------------------|
| - déclarant : | - date de l'écrit : |
| - déclarant : | - date de l'écrit : |
- confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction la transcription des interrogatoires (oraux ou écrits) des personnes suivantes (selon 224 et 227 C.p.c.) :
- | | |
|-----------------------------|--|
| - témoin: Candide Beaumont | - date de l'interro: 7 et 8 septembre 2016 |
| - témoin: Chantal Mireault | - date de l'interro: 8 septembre 2016 |
| - témoin: Stéphanie Mercier | - date de l'interro: 9 septembre 2016 |
| - témoin: Patrick Morin | - date de l'interro: 18 avril 2017 |
- confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction les rapports d'expertise (selon 239 al. 2 et 293 C.p.c.) des personnes suivantes :
- | | |
|------------------------------------|----------------------|
| - nom : Elie Rizkallah | - date: 23 juin 2017 |
| - domaine d'expertise : dépendance | à - cote : P-37 |

l'alcool et de la toxicomanie

- nom : Bastien Quirion - date: 29 juin 2017
- domaine d'expertise : criminologie et la - cote : P-38
prédiction du risque
- nom : Jacques Plante - date: 12 juillet 2017
- domaine d'expertise : psychométrie et de - cote : P-39
la mesure et évaluation

La partie défenderesse SAAQ (cocher seulement les cases visant les documents qui seront produits)

- confirme** qu'elle a produit – avec cette déclaration commune – un inventaire complet et à jour des pièces communiquées par elle (248 al. 1 C.p.c.);
- confirme** qu'elle a produit au dossier les déclarations écrites (selon 292 C.p.c.) des personnes suivantes :
 - déclarant : - date de l'écrit :
 - déclarant : - date de l'écrit :
- confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction la transcription des interrogatoires (oraux ou écrits) des personnes suivantes (selon 224 et 227 C.p.c.) :
 - témoin : Daniel Lepage - date de l'interro: 18 avril 2017 (Pièce DS-27)
- confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction les rapports d'expertise (selon 239 al. 2 et 293 C.p.c.) des personnes suivantes :
 - nom : Jacques Tremblay, M.Sc., - date: 12 septembre 2017
D.E.S.S.
 - domaine d'expertise : chimiste et - cote : DS-28.1
toxicologue judiciaire
 - nom : Étienne Blais, Ph.D. - date: 17 novembre 2017
 - domaine d'expertise : criminologue - cote: DS-29.1
 - nom : Thomas G. Brown, Ph.D. - date: 17 novembre 2017
 - domaine d'expertise : psychologie - cote: DS-30.1
 - nom : Maxime Brault, M. Sc. - date: 17 novembre 2017
 - domaine d'expertise : statistiques - - cote : DS-31.1

Les parties défenderesses AIDQ & CISSS/CIUSSS (cocher seulement les cases visant les documents qui seront produits)

- confirme** qu'elle a produit – avec cette déclaration commune – un inventaire complet et à jour des pièces communiquées par elle (248 al. 1 C.p.c.);
- confirme** qu'elle a produit au dossier les déclarations écrites (selon 292 C.p.c.) des personnes suivantes :
 - déclarant : - date de l'écrit :
 - déclarant : - date de l'écrit :
- confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction la transcription des interrogatoires (oraux ou écrits) des personnes suivantes (selon 224 et 227 C.p.c.) :
 - témoin : Daniel Lepage - date de l'interro: 18 avril 2017 (Pièce DS-27)

- témoin:	- date de l'interro:
<input checked="" type="checkbox"/> confirme qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction les <u>rapports d'expertise</u> (selon 239 al. 2 et 293 C.p.c.) des personnes suivantes :	
- nom : Étienne Blais, Ph.D	- date: 17 novembre 2017
- domaine d'expertise : criminologue	- cote : DS-29.1
- nom : Thomas G. Brown, Ph.D.	- date: 17 novembre 2017
- domaine d'expertise : psychologie	- cote : DS-30.1

IV – L'INSTRUCTION

Liste des témoins

(Veuillez estimer le plus justement possible la durée des témoignages, incluant les contre-interrogatoires)

Nom des témoins en demande	Français ou Anglais	Ordinaire ou expert	Durée Interro.	Durée totale contre-interro.	Durée totale témoin
Daniel Lepage (membre)	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	1,5 h	2,0 h	3,5 h
Charles-Olivier Dumont (membre)	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	1,0 h	0,75 h	1,75 h
Mitchaël Fournier (membre)	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	1,0 h	0,75 h	1,75 h
Benoît Hamel (membre)	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	1,0 h	0,5 h	1,5 h
Elie Rizkallah	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> O <input checked="" type="checkbox"/> E	3,0 h	2,0 h	5,0 h
Bastien Quirion	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> O <input checked="" type="checkbox"/> E	3,0 h	2,0 h	5,0 h
Jacques Plante	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> O <input checked="" type="checkbox"/> E	5,0 h	2,0 h	7,0 h
Durée totale de la preuve en demande (1 jour = 5 heures)			5 jrs	0,5 hre	
Nom des témoins de la SAAQ	Français ou Anglais	Ordinaire ou expert	Durée interro.	Durée totale contre-interro.	Durée totale témoin
Mariano Guimond	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	0,25 h	0,25 h	0,5 h
Aline Bouillon	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	0,25 h	0,25 h	0,5 h
Vanessa Beaulieu ou Sébastien Caron	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	0,5 h	0,5 h	1,0 h
Lyne Vézina	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	3,0 h	2,0 h	5,0 h
Stéphanie Mercier	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	5,0 h	3,0 h	8,0 h
Max Rancourt	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	1,0 h	0,5 h	1,5 h
Raymond Francoeur	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	0,25 h	0,25 h	0,5 h
Représentant de la SAAQ témoignant sur la sensibilisation et la sécurité routière (identité à déterminer)	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	1,0 h	0,5 h	1,5 h
Catherine Hamel (membre)	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	0,25 h	0,25 h	0,5 h
Simon B. Lemieux (membre)	<input checked="" type="checkbox"/> F	<input checked="" type="checkbox"/> O	0,25 h	0,25 h	0,5 h

	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> E			
Bruno Dupuis (membre)	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	0,25 h	0,25 h	0,5 h
Maxime Brault	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	0,5 h	1,0 h	1,5 h
Jacques Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> O <input checked="" type="checkbox"/> E	1,0 h	1,0 h	2,0 h
Thomas G. Brown (commun avec l'AIDQ)	<input type="checkbox"/> F <input checked="" type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> O <input checked="" type="checkbox"/> E	4,0 h	3,0 h	7,0 h
Étienne Blais (commun avec l'AIDQ)	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> O <input checked="" type="checkbox"/> E	2,0 h	2,0 h	4,0 h
Durée totale de la preuve en défense (SAAQ) (1 jour = 5 heures)			6 jrs	4,5 hres	
Nom des témoins de l'AIDQ et des CISSS/CIUSSS	Français ou Anglais	Ordinaire ou expert	Durée interro.	Durée totale contre-interro.	Durée totale témoin
Lisa Massicotte	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	1,5 h	0,75 h	2,25 h
Candide Beaumont	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	3,0 h	2,0 h	5,0 h
Chantal Mireault	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	3,5 h	2 h	5,5 h
Louise Nadeau	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	1,5 h	1,0 h	2,5 h
Junaïd Bhatti	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	1,0 h	0,5 h	1,5 h
François Laisné	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	1,0 h	0,5 h	1,5 h
Durée totale de la preuve en défense (AIDQ & CISSS/CIUSSS) (1 jour = 5 heures)			3 jrs	3,25 hres	

Durée de l'instruction		
- Durée de la preuve en demande :	5 j	0,5 h
- Durée de la preuve en défense - SAAQ :	6 j	4,5 h
- Durée de la preuve de défense - AIDQ & CISSS/CIUSSS :	3 j	3,25 h
- Durée de l'argumentation en demande :	2 j	h
- Durée de l'argumentation en défense (SAAQ) :	2 j	h
- Durée de l'argumentation en défense (AIDQ et CISSS/CIUSSS) :	1 j	h
- Durée totale de l'instruction (1 jour = 5 heures)	20 jrs	3,25 hres


Services requis	
<input checked="" type="checkbox"/>	Les services d'un interprète sont requis pour le témoignage de Thomas G. Brown.
<input checked="" type="checkbox"/>	Le moyen technologique suivant est requis en vue de l'instruction : Projecteur et écran.

N.B. : « Si la déclaration ne peut être commune, le demandeur ou à défaut une autre partie produit la déclaration et la notifie aux autres parties. Celle-ci est réputée confirmée, à moins que les autres parties n'indiquent, dans les 15 jours qui suivent la notification de la déclaration, ce qui doit selon eux y être ajouté ou retranché. » (174 in fine C.p.c.)

Signé le 20 mars 2018


Me Lahbib Chetaibi
Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l.
Avocat(s) en demande


Signé le 20 mars 2018


Me André Buteau
Me Sheila York
Dussault Mayrand Avocats
Avocat(s) en défense

Signé le 20 mars 2018


Me Stéphane Michaud
Stéphane Michaud Avocat
Avocat(s) en demande

Signé le 20 mars 2018


Me Pierre Larrivée
Me Marie-Christine Côté
Joli-Cœur Lacasse s.e.n.c.r.l.
Avocat(s) en défense